

Décision du Maire N° 24 – 02 portant sur le contrat de location du logement 81 Place de la Résistance

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20–27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 23-54 en date du 25 octobre 2023 portant fixation du loyer du logement sis 81 Place de la Résistance,

Vu le projet de contrat de location du logement sis au 81 Place de la Résistance,
Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en location ce logement,

DECIDE

1° de louer à Madame Alique GABRIEL, le logement sis au 81 Place de la Résistance à compter du 1er mars 2024 pour une durée de 3 ans.

La location est consentie pour un loyer mensuel de 600 € hors charges. Ce loyer sera révisé au terme de chaque année du contrat de location selon la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou tout autre indice qui lui serait substitué.

2° de signer le contrat de location.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 15 février 2024

Le Maire,
Sylvie CANTREL

